



Décision 2025/56
MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE
1 000 000 € UTILISABLE PAR TIRAGES, AUPRES DE ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET
INSTITUTIONNELS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président et notamment pour rembourser par anticipation des emprunts conformément aux dispositions contractuelles du prêt ;*
- *Vu la proposition de financement de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels ;*

Décide,

Article 1 :

De contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels une Ligne de Trésorerie utilisable par tirages pour un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant maximum :** 1 000 000 € (un million d'euros).
- **Objet du contrat de prêt :** Financement des besoins de trésorerie du budget annexe d'assainissement collectif.
- **Durée du contrat :** 12 mois
- **Taux d'intérêt :** moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois + marge de 0.66 %.
Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro.
- **Base de calcul des intérêts :** nombre exact / 360 jours.
- **Facturation des intérêts :** trimestrielle, jour de tirage inclus.
- **Commission d'engagement :** 0,10% à la souscription du contrat soit 1000 €.

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



- Commission de non-utilisation : Néant.
- Tirages et remboursements des fonds :
Montant minimal des tirages et des remboursements : 10 000 €.
Tirage : Réception des fonds en J « ouvré » si confirmation de la demande avant 15H ; réception des fonds en J+1 « ouvré » si confirmation après 16H.
Remboursement : en J « ouvré » si confirmation auprès de la banque et réception des fonds par virement du Service de Gestion Comptable avant 11H30.
- Modalités d'utilisation : Opérations de tirage et de remboursement effectuées sans frais selon la procédure de débit / crédit d'office auprès du SGC d'Avignon via l'outil « banque en ligne ».

Article 2 :

Madame la directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 25/04/2025

Le Président,

Gérard DAUDET





CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Ligne de trésorerie

Montpellier, le 16/04/2025

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Montant du concours
Nature du concours

1 000 000 €
Ligne de trésorerie

Conditions financières

Durée	12 mois
Conditions financières	Ti3M* (moyenne mensuelle de l'E3M) + 0.66% OU ESTER* + 0.82% *Taux Minimum de l'Index : 0.00%
Base de calcul des intérêts	exact / 360
Commission de non utilisation	0 %
Commission d'engagement	0.10% à la souscription du contrat – soit 1 000 €

Caractéristiques techniques

Facturation des intérêts	Trimestrielle Jour de tirage : inclu Jour de remboursement : exclu
Versement des fonds	Sans frais via notre outil de banque à distance Montant minimum de 10 000,00 € En J avant 15h / J+1 après 16h
Remboursement des fonds	Sans frais via notre outil de banque à distance Montant minimum de 10 000,00 € En J si confirmation de l'ordre avant 11h30 et réception des fonds par virement de la part de votre trésorerie
Conditions particulières	Retour de l'offre acceptée

Conditions financières indicatives valables jusqu'au 01/05/2025

Offre soumise à la validation de notre comité des engagements

Acceptation de l'offre : entourer votre choix de taux + signature précédée de la mention « Bon pour accord » + cachet + date



Bon pour accord
Le Président,

Gérard DAUDET



10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10
10/10/10
10/10/10
10/10/10